



Inscriptions scolaires 2023/2024



Dossiers disponibles dès le 6 février :

- à l'accueil de la Mairie

- sur le site internet de la Mairie

(<https://saintandredelarochefr/vivre-a-saint-andre-de-la-roche/famille/inscriptions-scolaires/>)

NB : les dossiers restauration sont à retirer et déposer en Mairie



RETOUR DES DOSSIERS PAPIER EN MAIRIE

(Inscriptions scolaire + restauration) :

de 8h30 à 12h00 UNIQUEMENT

1^{ère} année de Maternelle :

du 27 février au 3 mars inclus

CP :

**du 6 au 10 mars
inclus**

Vous avez 1 enfant à inscrire en 1^{ère} année de maternelle et un autre au CP :

☞ BON PLAN : ne venez qu'une seule fois !

☞ -Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

☞ La préinscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal – article 131-4 du Code de l'Education

INFO :

Les dossiers d'inscription à la **restauration scolaire** seront **distribués ultérieurement** aux **enfants poursuivant leur cycle.**